



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/10/2023

« PACTE ENSEIGNANTS » : PLUS DE LA MOITIÉ DES AGENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE SONT ENGAGÉS

Depuis l'entrée en vigueur du « **Pacte Enseignants** » en septembre 2023, l'ensemble des échelons du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et notamment les personnels des établissements, s'est fortement mobilisé pour concevoir et déployer ce pacte dans l'enseignement agricole. Des missions adaptées aux besoins des élèves et aux priorités des établissements d'enseignement agricole ont ainsi été identifiées.

Dans l'ensemble de l'enseignement public et privé agricole :

- **58 % des agents ont souscrit au moins à une des missions (briques) du Pacte***
- **Au total 65 % des missions disponibles ont été attribuées.**
- **Le remplacement de courte durée a été largement privilégié avec 28% des missions attribuées permettant de réduire significativement les heures non assurées face aux apprenants de l'enseignement agricole.**

Des milliers d'enseignants et conseillers principaux d'éducation se sont engagés sur les autres missions prioritaires de l'enseignement agricole, en particulier :

- ***L'accompagnement de la mise en œuvre de dispositifs et d'initiatives pédagogiques, éducatifs et techniques,***
- ***Le suivi des élèves en difficulté,***
- ***La participation à l'orientation et à la découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant,***
- ***L'accompagnement des transitions agro-écologiques et climatiques.***

Ces missions permettront d'améliorer le service en faveur des élèves et des établissements, à travers des actions concrètes. La mise en œuvre de ces actions par les personnels, qui se sont portés volontaires, sera accompagnée par l'administration, au niveau national comme régional. Des ressources et des exemples seront fournis afin de guider la conception et la réalisation de ces actions.

Pour Marc Fesneau : *« L'attractivité du secteur agricole passe par un travail de fond sur l'amélioration de la rémunération et le déroulement de la carrière des enseignants ainsi que des conseillers principaux d'éducation. Je tiens à saluer la très forte mobilisation des services du Ministère qui œuvrent au pilotage du dispositif du « Pacte Enseignants », l'implication et le volontarisme des enseignants et conseillers principaux d'éducation qui se sont engagés dans ce Pacte, au bénéfice des plus de 200 000 apprenants de l'enseignement agricole ».*

** Pour mémoire, l'engagement à une mission complémentaire se traduit par le versement d'une part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) d'un montant de 1250 € annuel. Il est possible à un agent d'exercer plusieurs missions complémentaires dans la limite de 3, voire de 6 lorsque la*

mission est au service des élèves de la voie professionnelle. Les premiers versements de la part fonctionnelle de l'ISOE interviendront sur la paie du mois de décembre avec un effet rétroactif depuis septembre.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENTURE DU VIVANT

RÉVÈLE TON TALENT

Préparant à plus de 200 métiers du vivant, l'enseignement agricole propose une grande diversité de formations, dès la classe de 4^{ème} et jusqu'au doctorat. Il prépare à des métiers dans de nombreux domaines : filières agricoles et agroalimentaires, filière forêt-bois, métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, services dans les territoires (tourisme, animation, communication, commerce et vente).

L'enseignement agricole propose aussi des classes de baccalauréat général (avec une spécialité particulière : biologie-écologie) et de baccalauréat technologique (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Après le baccalauréat, l'enseignement agricole offre l'opportunité de suivre des formations de l'enseignement supérieur court (comme le BTSA) ou long pour devenir vétérinaire, ingénieur ou paysagiste diplômé d'État. De nombreuses passerelles existent entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur. Toutes les voies de la formation initiale scolaire et par apprentissage (hors bac général et études vétérinaires) ainsi que la formation continue sont proposées aux apprenants.

L'enseignement technique agricole en quelques chiffres :

- **804 établissements publics et privés,**
- **154 000 élèves et 43 000 apprentis du CAPA au BTSA dans une formation de l'enseignement agricole**
- **Des formations à plus de 200 métiers**
- **45% de filles et 55% de garçons**
- **De la 4^{ème} au BTSA**
- **Avec de très bons taux d'insertion 3 ans après l'obtention du diplôme : 87% pour les BAC PRO et 92% pour les BTSA**

Retrouvez plus d'informations sur laventureduvivant.fr

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv